

**La bêtise au front de taureau a encore
de beaux jours devant elle !**

Eût dit Charles Baudelaire.

Dans le registre de la stupidité, il y a encore plus bête que La Poste Suisse, ce sont les CFF (pour rappel, CFF = Chemins de fer fédéraux).

La presse nous apprend en effet que les CFF achèteront en 2010 la majeure partie du bois destiné aux traverses de chemin de fer à l'étranger. Développant une logique proche de celle d'Alphonse Allais, qui pensait, en précurseur, que les tarifs de chemins de fer sont aménagés d'une manière imbécile et qu'on devrait faire payer des suppléments pour les retours puisque les gens sont forcés de revenir, les CFF pensent probablement remplir leurs trains avec des scieurs étrangers et des chômeurs suisses.

Leur porte-parole nous explique doctement que cette décision résulte de l'application des règles de la loi sur les marchés publics. On a donc voté une loi dans ce pays dont le but ultime est de priver les entreprises suisses de travail. Paraphrasant Victor Hugo, on pourrait dire que, quand les lois heurtent le bon sens, il n'y a qu'une héroïque façon de protester contre elles : les violer.

Le moment est venu, nous semble-t-il, de faire comprendre à ces entreprises d'Etat – les CFF sont une SA, mais dont l'Etat est actionnaire à 100 % - que leur vocation première est de servir le peuple suisse et que cette mission ne s'accommode pas des balivernes que nous servent leurs dirigeants successifs (!) sur leur rentabilité.

Nous partageons l'avis des scieries jurassiennes qui considèrent que cette décision d'acheter des traverses à l'étranger est un scandale de plus et un scandale de trop.

1. **Quelle analyse le Gouvernement jurassien fait-il de cette décision ?**
2. **Compte-t-il porter le fer contre l'attitude des CFF ?**
3. **Pense-t-il avec nous qu'il conviendrait d'engager une discussion à l'échelon national sur le « recentrage » des anciennes régies fédérales devenues autonomes ?**
4. **Le concept de développement durable, qui a été érigé en référence universelle, n'est-il pas bafoué par de telles décisions ?**
5. **Interrogation encore plus fondamentale, et qui dépasse peut-être le cadre d'une simple question écrite, mais il faudra bien se la poser un jour : peut-on songer à une forme de protectionnisme lorsque l'application d'une loi fédérale conduit à priver les entreprises suisses de travail ?**

Le 12 janvier 2010

L'auteur :

J. Vifian

Serge Vifian, député